



# REGLEMENT INTERIEUR

## FOOT LOISIRS OSJ



### TITRE 1 : Encadrement

#### **Responsables Vétérans:**

Eric DOURNES: **05 61 09 64 81** (intendance-contact ext)

Patrick TALENS : **06 24 46 16 59** (équipes-terrain)

Francis ALBURQUERQUE : **06 17 99 07 58** (équipes-terrain )

Sébastien ZERLI : **06 07 03 83 88** (festivités-divers)

Serge LACOMME : **05 61 35 98 97** (trésorier)

### TITRE 2 : Cotisations - licences

- **Article 2.1 :** Tout licencié doit être à jour de ses cotisations, avant la fin septembre.
- **Article 2.2 :** Tout joueur qui n'a pas régularisé sa situation financière ne pourra pas participer aux rencontres.
- **Article 2.3:** Aucune remise sur la cotisation annuelle n'est accordée à un membre désireux de quitter le club en cours d'année.
- **Article 2.4 :** Pour la saison 2007-2008 le montant de la licence est de **130€ et de 50€ pour tous les dirigeants licencié en vétérans.**
- **Article 2.5:** Toutes les licences doivent être signées et tamponnées par le médecin et remise aux responsables Vétérans. Pour des raisons de responsabilités et de sécurité, aucun joueur ne sera admis à participer aux rencontres tant que la licence ne sera retournée et dûment complétée.

### TITRE 3 : Discipline

- **Article 3.1 :** Le manque de respect envers un responsable ou un co-équipier, entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.
- **Article 3.2:** Tout licencié s'engage à avoir une tenue et un comportement exemplaire sur les terrains. Les contestations incessantes, le non respect de l'adversaire seront sanctionnés.
- **Article 3.3:** La présence aux repas est obligatoire. Toute absence sera sanctionnée. **Voir modalités au Titre 7.**
- **Article 3.4 :** En cas d'absence prévenir impérativement **Patrick ou Francis** le Vendredi en fin de rencontre pour le vendredi suivant. (sauf cas de force majeure survenant dans la semaine) . Tout joueur absent doit prévenir de sa présence pour le match suivant
- **Article 3.5 :** Nous devons connaître le Mardi de chaque semaine le nombre de joueurs qui participera à la rencontre du vendredi. Nous n'appellerons personne.

### TITRE 4: Entraînements

Début : **20H30** Fin : **21H30** – **HORAIRES A RESPECTER**

Lieu : TERRAIN DOMUS

### TITRE 5 : Rencontres à domicile

**Article 5.1:** Présence au **PLUS TARD à 19H45 pour DEBUT DE LA RENCONTRE à 20H30 IMPERATIVEMENT**

### TITRE 6: Après match à domicile

**Article 6.1:** Après la rencontre, tous les joueurs ayant participé à la rencontre, se retrouveront au siège pour un apéritif et le repas d'après match..

### TITRE 7: Repas d'après match à domicile

**Article 7.1:** Tous les licenciés prépareront au moins 2 repas dans la saison. Les modalités de préparation seront données par un responsable vétérans.

**Article 7.2:** Le repas coûte 10€ ( 2€ pour la rencontre et 8€ poule repas) excepter pour ceux qui préparent le repas qui s'acquitteront de la somme de 2€.

**Article 7.3 :** La participation aux repas est impérative . Ces repas sont faits dans un but de convivialité et pour créer un fond financier qui nous permettra de faire une sortie en fin d'année.

**Article 7.4 :** Tout joueur ne restant pas régulièrement aux repas réalisés à domicile peut être définitivement exclus du groupe vétérans.

### TITRE 8 : Sièges

- **Article 8.1:** Il est **FORMELLEMENT INTERDIT de FUMER** dans la salle.
- **Article 8.2:** Il est **FORMELLEMENT INTERDIT d'aller SE SERVIR** dans un réfrigérateur ou armoire sans autorisation.
- **Article 8.3 :** **A la fin des repas la salle doit être nettoyé et rangée**

### TITRE 9: Conclusion

Nous souhaitons par ce règlement intérieur, que toutes les personnes concernées prennent acte de celui-ci .

Nous vous demandons beaucoup plus de sérieux et de respecter :

- les adversaires
- l'ensemble du groupe
- les responsables.

**LES RESPONSABLES Vétérans**